

# NOS HONORAIRES

## HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE

### A la charge du vendeur :

7% TTC du prix de vente pour toute tranche de 100000€ à 260000€, puis 6% TTC du prix s'appliquant sur la tranche du prix de vente au delà des 260000€, avec un minimum de 6000€ de base forfaitaire.

## HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIVE

### A la charge du locataire et du bailleur :

- Prestation de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€ TTC/m<sup>2</sup>
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup>

### A la charge du bailleur :

- Etablissement de l'état des lieux de sortie : 3€ TTC/m<sup>2</sup>
- Honoraires d'inventaire du mobilier dans le cadre de location meublée à la charge du bailleur : 200€ TTC
- Honoraires de gestion locative : 10.02% TTC du prix de la location
- Honoraires d'entremise et de négociation : 1 mois de loyer hors charges

## HONORAIRES DE GESTION SAISONNIERE

21.25% TTC des revenus locatifs en formule "Optimum" (gestion complète)  
18% TTC des revenus locatifs en formule "Sérénité" (gestion semi-totale)  
15.19% TTC des revenus locatifs en formule "Equilibre" (gestion simplifiée)